

217C2748
FR0011471135-FS1154

27 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 27 novembre 2017, la société Auriga Partners¹ (18 avenue Matignon, 75008 Paris) agissant pour le compte du FPCI Auriga Ventures III dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 16 novembre 2017, le seuil de 15% des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte dudit FPCI, 1 147 522 actions ERYTECH PHARMA représentant 2 165 734 droits de vote, soit 6,40% du capital et 11,11% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société ERYTECH PHARMA³.

¹ Société détenue par ses fondateurs M. Jacques Chatain à hauteur de 46,70% et MM. Bernard Daugeras et Patrick Bamas, à hauteur de 26,63% chacun. La société Auriga Partners déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 17 934 559 actions représentant 19 484 907 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-584 en date du 13 novembre 2017 et communiqué diffusé par la société ERYTECH PHARMA le 15 novembre 2017.